

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 AVRIL 2025
18 H 00 à la salle des fêtes d'Orconte
Sous la présidence de Mme CHEVALLOT Pascale

Présents : ARRIGNY : //, BRANDONVILLERS : //, CHATILLON S/ BROUE : //, CLOYES S/ MARNE : ROYER Jean-Louis, DOMPREMY : VINCENT Jocelyne, DROSNEY : LE ROY Emmanuel, ECOLLEMONT : CHRUSTOWSKI Albert, ECRIVENNES : BONNEFOI Jean-Marc, FAVRESSE : LOISELET Florence, GIFFAUMONT : CALABRESE Jean-Pierre, HAUSSIGNEMONT : GUILLEMIN Daniel, HEILTZ LE HUTIER : THIBLET David, ISLE S/MARNE : //, LARZICOURT : BOURGOIN Régis, LUXEMONT-VILLOTTE : //, PHILIPPE Marc, MATIGNICOURT : //, MONCETZ L'ABBAYE : CARON Monique, NORROIS : FOUGEROUSE Rémy, ORCONTE : HERNANDEZ Mario, PUJOL Eric, OUTINES : PARFAIT Jean-Claude, STE MARIE DU LAC : BOUCHE Alain, ST REMY EN BZT : VALOTA Sylvian, DE BOUVET Michel, GUILBAUD-DELEAU Christine, SCRUPPT : BEAUVOIS Jean-Philippe, THIEBLEMONT: GIRARDOT Christian, //, SCHIBI Jacqueline

Absent excusé : M. GAGNEUX Gilles

Absents : M. LANDROIT Philippe
M. LECLERC Didier
M. HERVEUX Jean-Luc
M. RESER Joël

M. BOUQUET Laurent donne pouvoir à M. BOURGOIN Régis
M. GIUGANTI Christian donne pouvoir à M. GIRARDOT Christian

M. ROYER Jean-Louis a été élu secrétaire

Présents : 24 Votants : 26 Quorum : 16
La séance est ouverte à 18h10.

Présentation du procès-verbal de la séance du 27 mars 2025 : Monsieur Royer demande des modifications sur la délibération n°13/2025 : Observations de la Communauté de Communes suite à l'enquête publique relative au renouvellement et l'extension de l'autorisation d'exploiter des carrières Moroni sur les communes de Norrois et Luxémont-et-Villotte car lors de la séance, il avait été prévu que les camions accèdent à la RD 13 par le chemin créé dans une parcelle près de Norrois et que ce chemin soit goudronné. Il indique qu'il est hors de question que les camions prennent le chemin goudronné existant qui accède à la RD 13 à Cloyes, le trafic étant déjà difficile à supporter. Son conseil municipal n'accepte pas ce choix et va délibérer pour donner un avis favorable au projet de circulation initial tel que présenté par l'exploitant des carrières.

Madame Chevallot explique que lors de la clôture de l'enquête publique, elle a déposé la délibération N° 13/2025 à la commissaire enquêteur en lui expliquant les termes et après discussions, il s'est avéré que le chemin proposé par l'exploitant est situé en zone Agricole et non en zone Nc sur le plan de zonage de Norrois. Et en zone A, l'exploitation des carrières n'est pas possible. Les maires de Norrois et Luxémont étant présents, il a donc été proposé un nouveau chemin passant par des chemins parallèles à la RD 13 puis rejoindre la route goudronnée dite de « Matignicourt » pour accéder à la RD13.

Monsieur Royer explique la situation actuelle sur Matignicourt à la limite de Cloyes. Il précise que la sté d'exploitation de carrières a, à sa demande, goudronné le chemin sans problème. Il rappelle que le conseil municipal de Cloyes ne sera jamais d'accord pour qu'environ 200 camions par jour traversent la commune après accès par cette route.

Mme Chevallot indique qu'une réunion avec la Sté Moroni, Monsieur Royer, Monsieur Fougerouse et Monsieur Gagneux doit avoir lieu le 15 avril pour trouver une solution qui respecte le PLU de Norrois et la position des élus de Cloyes. Les élus conviennent qu'une délibération modificative sera prise à l'issue, afin de respecter le délai de 15 jours après la date de clôture de l'enquête publique.

Tous les élus présents décident donc de reporter le vote du PV du 27 mars 2025 en attente de la modification de la délibération portant sur l'avis de la CCPBD sur le renouvellement et l'extension

d'autorisation d'ouverture de carrières à Norrois et Luxémont- Villotte qui convienne aux communes concernées.

Mme la Présidente remercie la commune d'Orconte pour son accueil.

Mme la Présidente informe l'assemblée de la tenue d'une réunion « France Ruralités » organisée par le Préfet qui portera sur la labellisation « Villages d'Avenir » et qui se tiendra le 25 avril prochain. Certains élus précisent qu'ils ont bien reçu l'invitation.

La Présidente rappelle l'ordre du jour :

- 1)Vote des CFU des budgets annexes et principal 2024
- 2)Affectation des résultats 2024 des budgets annexes et principal
- 3)Vote des taux d'imposition 2025
- 4)Vote des budgets annexes et principal 2025
- 5)Fongibilité des crédits en M57 pour l'année 2025
- 6)Demande de subvention pour le fonctionnement de la structure France Services
- 7)Avis sur la dissolution du Syndicat Mixte des transports scolaires de Sermaize les Bains
- 8)Aménagement du temps de travail (cycle) pour des agents en situation de handicap en fonctions des contraintes de service

Questions diverses :

-Modification du SRADDET : Consultation des Personnes Publiques Associées (demande d'infos : sraddet@grandest.fr)

La Présidente informe l'assemblée que le point N°7 ne sera pas traité car le syndicat mixte des transports scolaires n'a pas fait valider sa délibération auprès de la Préfecture.

L'ordre du jour étant essentiellement consacré aux vote des comptes financiers uniques et des budgets, elle précise que la commission « Finances » s'est réunie le 11 février 2025 puis le 31 mars 2025 afin d'étudier les comptes administratifs et préparer les budgets qui seront présentés lors de cette séance. Chaque conseiller a reçu les documents budgétaires 13 jours avant le conseil d'aujourd'hui.

Puis elle présente les priorités d'actions de la communauté de Communes :

- Le développement des services à la population ;
- L'entretien et l'aménagement des voiries ;
- Le développement économique et industriel ;
- Le maintien et le développement des équipements scolaires.

Enfin, elle énumère les projets du territoire de la CCPBD.

Elle précise que le Compte Financier Unique remplace le compte de gestion et le compte administratif.

Puis elle propose une présentation de chaque compte administratif et du budget prévisionnel des différents budgets : principal et annexes afin de ne pas faire de répétitions dans les explications et pour une meilleure compréhension des montants indiqués. Puis elle indique que les différents budgets prévisionnels sont votés par chapitre.

Conformément à l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales, Mme Loiselet a été désignée comme présidente de séance, la présidente devant quitter la salle au moment du vote des différents CFU.

La présidente propose de commencer par le budget assainissement et passe la parole à Danièle Guillemain, Vice Présidente en charge de l'assainissement collectif.

CFU 2024 ASSAINISSEMENT :

Danièle Guillement précise qu'elle préfère présenter également, simultanément le CFU 2024 et le budget 2025.

Elle informe les élus que les opérations de suivi, d'entretien et de maintenance des stations d'épuration sont maintenant en prestation de service et qu'il faudrait prévoir l'embauche d'un technicien qui serait chargé de l'assainissement et de l'eau potable. En effet, une étude de gouvernance peut être envisagée sur la compétence Eau Potable. Cette nouvelle dépense salariale serait prise en charge en partie par le budget assainissement.

Elle rappelle que les charges exceptionnelles correspondent aux titres annulés. Le chapitre 66 « Intérêts d'emprunts » est en hausse du fait d'un emprunt contracté en 2024 et un nouveau prévu en 2025.

En recettes : Au chapitre 70, est prévu un montant plus élevé en 2025 car les redevances ont été augmentées.

Au chapitre 74, les primes d'épuration versées par l'AESN n'existent plus, y est inscrit pour 2025 le montant des redevances versées par le syndicat du Der pour le traitement de leurs effluents dans la station de Giffaumont- Champaubert.

	dépenses	réalisé	Prévu	réalisé	prévu
	de Fonctionnement	2023	2024	2024	2025
23	Virement section investisse	0,00 €	0,00 €		34 115,00 €
11	charges à caractère général	231 081,27 €	473 831,07 €	264 888,00 €	433 709,03 €
12	charges de personnel	31 220,89 €	45 820,00 €	24 644,80 €	45 220,00 €
14	Reversement agence de l'E	17 629,77 €	16 468,00 €	18 113,00 €	16 481,00 €
65	autres charges de gestion c	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	1 400,00 €
66	intérêts d'emprunt	9 133,02 €	9 841,00 €	10 304,52 €	11 013,00 €
67	Charges exceptionnelles	1 378,18 €	6 000,00 €	566,96 €	2 300,00 €
68	dotations aux provisions	255,96 €	1 800,00 €	937,87 €	1 800,00 €
42	opérations ordre de transfe	150 766,83 €	153 469,00 €	153 468,22 €	161 719,00 €
	Total des dépenses de fct	441 465,92 €	709 229,07 €	472 923,37 €	707 757,03 €
	Recettes	réalisé	Prévu	réalisé	Prévu
	de fonctionnement	2023	2024	2024	2025
2	résultat reporté (excédent	0,00 €	216 667,07 €		160 896,03 €
70	redevances	330 152,69 €	419 152,00 €	396 171,02 €	435 974,00 €
74	Prime d'épuration	19 993,66 €	2 775,00 €	0,00 €	62 879,00 €
75	Autres produits de gestion	14 173,61 €	8 208,00 €	11 310,45 €	0,00 €
77	Produits exceptionnels	0,37 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
78	Provisions			255,96 €	0,00 €
42	transfert entre section	62 495,19 €	62 427,00 €	62 425,55 €	48 008,00 €
	total des recettes de fct	426 815,52 €	709 229,07 €	470 162,98 €	707 757,03 €

Dépenses d'investissement	réalisé 2023	Prévu 2024	réalisé 2024	Restes à Réaliser	Prévu 2025
1 report déficit antérieur		55 511,62 €	0,00 €		100 485,65 €
13 subvention d'équipement		5 000,00 €	2 242,00 €		
16 emprunts	61 616,97 €	66 603,00 €	66 603,00 €		56 038,00 €
20 immobilisations incorporelles	99 335,45 €	268 585,00 €	68 556,00 €	190 000,00 €	70 525,00 €
21 immobilisations corporelles	30 741,59 €	14 290,00 €	18 036,22 €		515 440,00 €
23 Immobilisation en cours	432 781,75 €	968 906,00 €	409 124,41 €	15 000,00 €	1 125 000,00 €
40 transfert entre sections	62 495,19 €	62 427,00 €	62 425,55 €		0,00 €
41 opérations d'ordre patrimonial	107 381,35 €	109 311,00 €	129 258,74 €		48 008,00 €
total des dépenses d'investissem	794 352,30 €	1 550 633,62 €	756 245,92 €	205 000,00 €	1 915 496,65 €
Recettes d'investissement	réalisé 2023	Prévu 2024	réalisé 2024	Restes à Réaliser	Prévu 2025
report excédent antérieur	0	0	0		0
10 Dotations et réserves	48 588,43 €	341 994,62 €	179 310,29 €		328 856,65 €
13 subventions d'investissement	293 034,00 €	775 859,00 €	149 234,64 €	252 475,00 €	962 801,00 €
16 emprunts	103 708,00 €	170 000,00 €	100 000,00 €		380 530,00 €
40 opérations d'ordre de transfert	150 766,83 €	153 469,00 €	153 468,22 €		161 719,00 €
41 Opérations patrimoniales	107 381,35 €	109 311,00 €	0,00 €		
21 Virement de la section de fct		0,00 €	129 258,74 €		34 115,00 €
total des recettes d'investissem	703 478,61 €	1 550 633,62 €	711 271,89 €	252 475,00 €	1 868 021,65 €

Au niveau des dépenses d'investissement, trois diagnostics décennaux sont en cours (Arrigny, Orconte et Giffaumont-Champaubert) et prévus au chapitre 20.

Dans le chapitre 21 sont prévus les différents travaux sur l'ensemble des STEP et plus précisément à STE MARIE DU LAC pour le chapitre 23.

Aucune question n'étant posée, la présidente sort de la salle et Madame Loiselet fait procéder au vote du CFU tel que présenté ci-dessous

Compte financier unique		dépenses	recettes	solde(+ ou-)
section de fonctionnement	Réalisations de l'année	472 923,37 €	470 162,98 €	-2 760,39 €
	Résultat antérieur reporté (ligne 002)			216 667,07 €
	Résultat de clôture de la section de fonctionnement			213 906,68 €
Section de Investissement	Réalisations de l'année	756 245,92 €	711 271,89 €	-44 974,03 €
	Résultat antérieur reporté			-55 511,62 €
	Solde d'exécution de la section d'investissement			-100 485,65 €
restes à réaliser au 31 décembre	En fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	En investissement	205 000,00 €	252 475,00 €	47 475,00 €
Solde cumulé section d'investissement (y compris RAR)				-53 010,65 €

Adopté à l'unanimité

La Présidente propose de passer à l'affectation des résultats conformément aux articles L. 2121-29 et L. 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Affectation des résultats : budget Assainissement Collectif

Constatant :

- Un excédent de fonctionnement d'un montant de 213 906,68 €
- Un solde d'exécution global de la section d'investissement d'un montant de – 100 485,65 € ;
- Un solde des restes à réaliser en section d'investissement d'un montant de 47 475 €, entraînant un besoin de financement s'élevant à 53 010,65 €

Après en avoir délibéré, le conseil Communautaire, à l'unanimité, décide

- d'affecter au budget de l'exercice 2025 l'excédent de fonctionnement de **213 906,68 €** comme suit :
 - . l'affectation en réserves (compte 1068) en section d'investissement du montant de **53 010,65€** ;
- Le report en section d'investissement (ligne 001 en dépenses) du montant de **100 485,65 €** ;
- . le report en section de fonctionnement (ligne 002 en recettes) du montant de **160 896,03 €** (différence entre l'excédent de fonctionnement et l'affectation en réserves) ;
- d'inscrire ces crédits dans le prochain budget 2025.

Vote du prévisionnel 2025 : Budget Assainissement Collectif

Danièle Guillemain ayant terminée la présentation du budget 2025 et aucune question n'étant posée, la Présidente propose de passer au vote du budget 2025 :

Exercice 2025	DEPENSES	RECETTES
Section de Fonctionnement	707 757,03 €	707 757,03 €
Section d'Investissement	2 120 496,65 €	2 120 496,65 €
TOTAL	2 828 253,68 €	2 828 253,68 €

Adopté à l'unanimité

CFU 2024 BUDGET GENERAL :

La présidente présente les recettes et les dépenses de fonctionnement chapitre par chapitre et explique rapidement les écarts entre le prévisionnel et le compte de résultat 2024, les explications détaillées ayant été fournies dans le document budgétaire envoyé aux élus.

Dépenses de fonctionnement	réalisé 2023	Prévu 2024	réalisé 2024
Charges à caractère général (011)	515 050,33	872 616,91	582 513,18
Charges de personnel (012)	871 778,44	996 400,00	995 650,78
FNGIR et FPIC(14)	88 465,00	141 546,00	141 517,00
Charges de gestion courante (65)	381 647,73	482 118,00	468 775,32
Charges financières (66)	14 773,16	12 400,00	11 875,92
Autres charges exceptionnelles (67)	1 694,40	3 500,00	198,60
Provision pour actifs circulant (68)	320,00	1 500,00	1 297,23
Total dépenses réelles de fonctionnement	1 873 729,06	2 510 080,91	2 201 828,03
Virement à la section d'invest	0,00	236 735,34	0,00
Dotations aux amortissements	48 861,90	51 324,00	51 323,21
Total des dépenses de fonctionnement	1 922 590,96	2 798 140,25	2 253 151,24

L'écart important constaté entre le prévisionnel et le réalisé au chapitre 11 est surtout du fait que l'excédent 2023 d'un montant de 256 716 € y était inscrit au compte « autres bâtiments ».

Les charges de personnel (chapitre 12) ont déjà augmenté en 2023 de 5,3 % et encore de 14,3 % en 2024. En 2024, cela s'explique par les frais liés aux dépenses de personnel et au cotisations salariales en hausse du fait du recrutement au 1^{er} juin 2024 d'une responsable RH, de personnels pour les remplacements suite aux arrêts de travail de plusieurs semaines.

Soit une dépense totale en section de fonctionnement en 2024 de 2 253 151,24 €.

Recettes de fonctionnement	réalisé 2023	prévu 2024	réalisé 2024
Impôts et Taxes (73)	1 436 757,00	1 502 709,00	1 501 042,00
Prestations de Services(70)	265 176,94	260 000,00	267 508,30
Dotations et participations(74)	537 783,79	560 160,00	731 940,64
Total des recettes réelles	2 239 717,73	2 322 869,00	2 500 490,94
Remboursement personnels (13)	4 863,16	25 500,00	43 240,10
Produits exceptionnels(77)	9 773,56	0,00	0,00
Autres produits (75)	2,86	8 005,00	7 043,70
reprise sur provisions(78)	110,00	320,00	320,00
recettes totales			
Résultat reporté(002)		441 446,25	
Total recettes de fonctionnement	2 254 467,31	2 798 140,25	2 551 094,74

Les recettes de fonctionnement sont conformes aux prévisions pour les chapitres 73 et 70 mais présentent un écart important au chapitre 74 lié à

- au remboursement des communes de Landricourt, Hauteville et Ambrières des derniers frais scolaires sur 3 ans. (école de sainte Marie du Lac fermée), pour un montant d'environ 60 000 € ;
- Versement d'une subvention au titre de la Dotation Globale Décentralisée (DGD)de près de 90 000 € pour le projet aménagement des médiathèques ;
- Versement d'un reliquat 2023 de 21 000 € de la CAF.

Les recettes au chapitre 13 sont également supérieures à la prévision : Remboursement de frais salariaux suite aux absences de personnels.

Elle indique que les recettes de fonctionnement s'élèvent à 2 551 094,74 € soit un solde positif 2024 de 297 291€.

La Présidente précise que l'excédent cumulé est de 738 737 €. Ce montant est important cette année mais plus de la moitié de ce résultat sera affecté à la section d'investissement en 2025.

Ensuite elle présente les dépenses et les recettes d'investissement 2024 :

Dépenses réelles d'investissement 2024		
	Prévu	réalisé
Opération patrimoniales	11 429,00	0,00
Emprunts CCPBD	85 124,00	79 417,23
emprunt commune	1 740,00	1 739,32
Voirie Giffaumont	20 000,00	0,00
Voirie Brandonvillers	10 000,00	0,00
Voirie Outines	20 000,00	0,00
Voirie Ecriennes	20 000,00	0,00
Voirie Luxémont	42 000,00	41 211,20
Voirie Saint Remy	10 000,00	0,00
Voirie Thièblemont	22 000,00	0,00
Voirie CCPBD	290 000,00	55 563,06
FTTH	362 000,00	361 500,00
Maison France SERVICES	300 000,00	7 128,00
Rénov énerg Ecole Thié	43 000,00	0,00
Rénov école de Luxémo	200 000,00	13 955,51
Mobilers divers	80 000,00	7 913,30
Matériels Informatiques	21 000,00	13 500,37
Caserne de Vitry	30 000,00	0,00
Projet étudiants	7 627,00	6 673,37
Achat terrain Somelec	17 000,00	15 992,12
Urbanisme	45 000,00	0,00
Total des dépenses	1 637 920,00	604 593,48

Dernière participation au remboursement de l'emprunt voirie à la commune d'Isle sur Marne.

Voirie CCPBD : Remboursement de la commune de Sainte Marie du Lac ;

FTTH : Participation de la CCPBD à la pose de la fibre optique par la Région.

Les travaux de rénovation de l'école de Luxémont viennent juste de commencer et la réhabilitation du hangar Somelec n'est pas prévue avant septembre.

Paiement d'études et de diagnostics ;

Les travaux de rénovation énergétique de l'école de Thièblemont ont été payés en fonctionnement.

Recettes réelles d'investissement 2024		
	Prévu	Réalisé
Opérations patrimoniales	11 429,00	0,00
Amortissements	51 324,00	51 323,21
FCTVA	170 000,00	19 042,10
Safer Sortie réserve	0,00	3 532,07
Voirie CCPBD	158 000,00	20 688,47
Rénov école de Luxémont	120 000,00	0,00
Bât France SERVICES	180 000,00	0,00
Rénov énergé école Thièb	29 000,00	0,00
Mobiliers divers (bibli)	32 000,00	0,00
Bâtiment Péri scolaire Thièb	70 000,00	110 648,15
Ecole de Thièblem 2020	0,00	32 234,82
FTTH	63 000,00	59 378,00
Equipts numériques écoles	5 625,00	5 990,00
Projet étudiant	4 923,00	0,00
Emprunt FTTH	180 000,00	150 000,00
Solde reporté	325 883,66	
Virement de la secti fct	236 735,34	
Total des recettes	1 637 920,00	452 836,82

Voirie CCPBD : subvention du département pour les travaux à Sainte Marie du Lac ;

Solde de subventions de la Région et de l'Etat pour le bâtiment périscolaire et le groupe scolaire de Thièblemont.

Participation communes FTTH

Nouvel emprunt sur 10 ans FTTH.

Subvention detr pour les équipements numériques.

Les dépenses sont de 604 593,48 € et les recettes de 452 836,82 €. Soit un solde négatif en investissement en 2024 de 151 756,66 €.

Le récapitulatif des recettes et des dépenses est donné dans le tableau suivant montrant le compte financier unique du budget principal

Compte financier unique		dépenses	recettes	solde(+ ou-)
section	Réalisations de l'année	2 253 803,74 €	2 551 094,74 €	297 291,00 €
de	Résultat antérieur reporté (ligne 002)			441 446,25 €
fonctionnement	Résultat de clôture de la section de fonctionnement			738 737,25 €
Section	Réalisations de l'année	604 593,48 €	452 836,82 €	-151 756,66 €
de	Résultat antérieur reporté			325 883,66 €
Investissement	Solde d'exécution de la section d'investissement			174 127,00 €
restes à réaliser	En fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
au 31 décembre	En investissement	125 000,00 €		-125 000,00 €
Solde cumulé section d'investissement (y compris RAR)				49 127,00 €

Les restes à réaliser se décomposant ainsi :

5000 € : équipements numériques écoles ; 40 000 € :rénovation de l'école de Luxémont ;
50 000€ : mobiliers des bibliothèques ; 15 000 € :réhabilitation du local pour France Services ;
15 000 € : rénovation led et chauffage groupe scolaire François Lemaire.

Aucune question n'étant posée, la présidente sort de la salle et Madame Loiselet fait procéder au vote du CFU tel que présenté ci-dessous

Adopté à l'unanimité.

Ensuite elle propose de passer à l'affectation des résultats conformément aux articles L. 2121-29 et L. 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Affectation des résultats 2024 : Budget Principal

Constatant :

- un excédent de fonctionnement (hors restes à réaliser) d'un montant de + 738 737,25 €
- un solde d'exécution global de la section d'investissement d'un montant de + 174 127,00 €
- un solde des restes à réaliser de la section d'investissement d'un montant de - 125 000,00€ entraînant un besoin de financement s'élevant à 0.00 € ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité :

DÉCIDE :

- d'affecter au budget de l'exercice 2025 l'excédent de fonctionnement de 738 737,25 € comme suit :
 - . report en section de fonctionnement (ligne 002 en recettes) du montant de 738 737,25 € (différence entre l'excédent de fonctionnement et l'affectation en réserves)
 - . report en section d'investissement (ligne 001 en recettes) du montant de 174 127,00 €
- d'inscrire ces crédits dans le prochain budget 2025

Vote des taux d'imposition des taxes additionnelles 2025

La Présidente informe les élus que les membres de la commission finances n'ont pas prévu d'augmenter les taux pour 2025, l'excédent permettant encore de réaliser les projets mais en comptant sur des subventions également.

D'après Etat 1259 précisant la notification des taux d'imposition des taxes directes locales 2025, les produits attendus sont indiqués dans le tableau ci-dessous. Elle rappelle que la taxe d'habitation sur les résidences principales est compensée par une fraction de la TVA nationale.

	Bases 2024 effectives	Taux 2025	Bases 2025	Produit attendu 2025
Foncier Bâti additionnel	4 754 744	10,53	4 820 000	507 546 €
Foncier Non Bâti additio	1 228 784	12,03	1 251 000	150 495 €
Habitation additionnelle	883 616	13,26	846 200	112 206 €
CFE additionnelle	815 964	5,31	837 500	44 471 €
Total				814 718 €

Elle rappelle que le produit attendu en 2024 était de 791 493 € et que le montant réellement perçu a été de 809 377 €.

Puis elle précise que la fraction de TVAG (compensation TH) versée par l'Etat en 2024 a été de 577 519 € alors que le montant prévu était de 603 772 €. En 2025, la fraction de TVAG est prévue pour un montant de 579 070 €.

Le conseil communautaire, à l'unanimité décide de fixer les différents taux aux mêmes valeurs que celles de 2024.

	Taux 2024	Variations	Taux 2025
Taxe Foncière Bâtie	10.53	0	10,53
Taxe Foncière N .Bâtie	12.03	0	12,03
Taxe Habitation RS	13,26	0	13,26
C.F.E	5.31	0	5,31

Prévisionnel 2025 du budget principal

Dépenses de fonctionnement	réalisé 2023	Prévu 2024	réalisé 2024	prévu 2025
Charges à caractère général (011)	515 050,33	872 616,91	582 513,18	597 100,00
Charges de personnel (012)	871 778,44	996 400,00	995 650,78	1 070 000,00
FNGIR et FPIC(14)	88 465,00	141 546,00	141 517,00	124 249,00
Charges de gestion courante (65)	381 647,73	482 118,00	468 775,32	442 291,00
Charges financières (66)	14 773,16	12 400,00	11 875,92	14 300,00
Autres charges exceptionnelles (67)	1 694,40	3 500,00	198,60	3 000,00
Provision pour actifs circulant (68)	320,00	1 500,00	1 297,23	1 500,00
Total dépenses réelles de fonctionnement	1 873 729,06	2 510 080,91	2 201 828,03	2 252 440,00
Virement à la section d'invest	0,00	236 735,34	0,00	470 321,00
Dotations aux amortissements	48 861,90	51 324,00	51 323,21	51 324,00
Total des dépenses de fonctionnement	1 922 590,96	2 798 140,25	2 253 151,24	2 774 085,00

La Présidente commente les montants des chapitres :

En 2025, les charges de personnel sont en hausse de 74 349,22 € soit 7,47 % : augmentation charges CNRACL, Partie CIA de l'IFSEEP : 7 000 € ; prévision salaires remplaçants ; charges salariales RH sur 12 mois au lieu de 7. Participation Prévoyance.

Chapitre 14 en baisse : même prévision pour FNGIR et FPIC mais plus de remboursement de TVAG trop perçu en 2018 remboursé sur 2023 et 2024.

Chapitre 65 en légère baisse car moins de cotisations à verser aux syndicats en 2025 et basculement de participation OPAH en investissement. Seul le volet animation est prévu.

Chapitre 66 en hausse (intérêts d'emprunt) car nouvel emprunt FTTH contracté fin 2024.

Les dépenses réelles de fonctionnement 2025 sont prévues en hausse de près de 50 000 € soit de 2,3 %.

Un échange a lieu sur le tarif payé par les familles pour la restauration scolaire. Il ressort, comme déjà discuté lors d'un précédent conseil et aussi en commission finances qu'il vaut mieux augmenter modérément tous les ans ou tous les deux ans le tarif. Comme la dernière augmentation date de la rentrée scolaire de septembre 2023, que les recettes ne progressent pas contrairement aux dépenses, une augmentation des tarifs est envisagée.

Elle donne le détail des contributions aux organismes de regroupements (article 65541).

Concernant les syndicats de transport scolaires, le SMVOS ayant un excédent en recettes de fonctionnement et sa dissolution étant prévue le 31 juillet prochain n'appellera pas de cotisation en 2025. De même, le STIS du Der a réduit sa cotisation à 9000 € pour les mêmes raisons.

La cotisation du syndicat de démoustication dépend du nombre de traitements réalisés dans l'année.

Le syndicat de rivières du Perthois est en difficulté financière ; le montant demandé sera peut-être supérieur au montant indiqué.

Contribution aux organismes de regroupement (65541)	réalisé 2023	prévu 2024	Réalisé 2024	Prévu 2025
STIS du Der	0,00	55 000,00	51 382,00	13 000,00
STIS de Somsois	4 389,00	4 500,00	4 389,00	4 500,00
SMVOS Sermaize	3 899,00	4 000,00	3 871,00	0,00
STIS de Vitry le François	18 074,00	20 000,00	17 535,00	18 000,00
Transdev Sainte Marie du Lac	1 125,01	1 700,00	2 175,00	2 500,00
Cotisation ADEVA	22 880,00	23 000,00	22 700,00	22 700,00
GAIAH				
OPAH Vitryat est	12 574,59	28 000,00	9 530,67	10 500,00
Agence Développement Marne	3 561,00	3 700,00	3 542,00	3 700,00
Syndicat du Der : tourisme	42 912,60	42 850,00	42 638,80	42 600,00
Syndicat de démoustication	5 977,20	10 000,00	5 977,20	10 000,00
Syndicat du Perthois	7 662,03	9 000,00	10 077,03	12 000,00
Syndicat de la Blaise(SMBMA)	2 836,00	5 050,00	5 010,00	5 500,00
Syndicat de la Marne moyenne	13 903,73	15 000,00	14 779,68	15 000,00
Syndicat de la Voire	4 273,00	4 500,00	4 273,00	5 000,00
Total des contributions	144 067,16	226 300,00	197 880,38	165 000,00

subventions associations compte 65748	réalisé 2022	Réalisé 2023	réalisé 2024	Proposition 2025
AFPAN : festival de la photo	3000	3500	3 600,00	3650
Association Cap Der	0	1500	2 000,00	2200
Assoc de Loisirs Heiltz le Hutier	0	500	0,00	0
Familles Rurales territoire	500	0	0	0
Asso Touristique Amis du Lac	800	800	800	800
CLIC Sud est Marnais	6000	6000	6000	6000
Mission Locale	1000	1000	1000	1000
Conciliateur de justice	350	370	400	400
Association muse Art Règne	0		0	
Association village musée du Der	4500	4700	4700	4850
Manifestation Voitures Citroën	1500		0	2000
Asso Familles rurales Nord(orconte)	800	800	900	1000
Asso Familles rurales Sud (Gigny..	2000	2000	2000	2000
Familles rurales mobilité solidaire	870	870	870	870
association de soutien Alzheimer	430	450	450	450
Association le Pass'âge	500	500	500	1000
Foyer des Jeunes (ping-pong)	500	500	500	500
Asso Cœur de Der	500	1000	0	0
LPO	500	300	500	250
Asso laïque des amis de l'église de St	300	300	300	300
ligue de l'enseignement de la meuse	300	500	500	600
Association Der' Range	200	200	200	200
Asso des cavaliers de matignicourt	200	200	200	0
subvention école de sainte marie		700	0	0
Jeunes sapeurs pompiers de Vitry		310	310	400
Divers		500	0	330
Office du tourisme (50 ans du Lac			5675	0
Ateliers des Grands Lacs			595	200
Bords 2 scènes			2430	5000
total	24 750	27 500	34 430	34 000

Puis les élus échangent sur le montant des subventions à verser.

En 2025, un rassemblement de voitures Citroën aura lieu mi-août à Giffaumont. Le conseil communautaire valide le versement d'une subvention de 2 000 €.

En 2022, une subvention de 1 500 € avait été versée à l'occasion d'un rassemblement national de 2CV.

L'association d'Heiltz le Hutier reporte sa manifestation à l'année prochaine en raison de la concentration de véhicules Citroën prévue à la même date. Monsieur Calabrese précise que l'association « L'atelier des grands lacs » organise le Salon des Belles Feuilles et qu'une subvention peut lui être attribuée.

Recettes de fonctionnement	réalisé 2023	prévu 2024	réalisé 2024	prévu 2025
Impôts et Taxes (73)	1 436 757,00	1 502 709,00	1 501 042,00	1 566 272,00
Prestations de Services(70)	265 176,94	260 000,00	267 508,30	270 020,00
Dotations et participations(74)	537 783,79	560 160,00	731 940,64	567 030,00
Total des recettes réelles	2 239 717,73	2 322 869,00	2 500 490,94	2 403 322,00
Remboursement personnels (13)	4 863,16	25 500,00	43 240,10	26 000,00
Produits exceptionnels(77)	9 773,56	0,00	0,00	0,00
Autres produits (75)	2,86	8 005,00	7 043,70	30 000,00
reprise sur provisions(78)	110,00	320,00	320,00	900,00
recettes totales				2 460 222,00
Résultat reporté(002)		441 446,25		738 737,25
Total recettes de fonctionnement	2 254 467,31	2 798 140,25	2 551 094,74	3 198 959,25

Des recettes prévues en 2025 représentant 80 453 € de plus que le prévisionnel 2024 soit 3,4 %.

Une recette exceptionnelle au compte 74718 : le versement d'une subvention du fonds feader pour l'animation de la charte « familles » de 28 600 € (dossier de demande de subvention déposé en 2019)

Au chapitre 75, montant de 30 000 € correspondant au versement des redevances variables 2023 et 2024 dans le cadre de la DSP crématorium du Perthois et le reversement « métaux ».

Elle précise que le budget de fonctionnement tel que présenté n'est pas équilibré :

Recettes de fonctionnement : 3 198 959,25 € - Dépenses de fonctionnement : 2 303 764 €

Soit un solde positif de 895 195,25 €. Mais il est prévu un virement à la section d'investissement de 470 321 €. Il reste donc **un excédent de 424 874,25 € qui sera reporté à la section de fonctionnement 2025 au compte 615222 : Autres bâtiments. Le budget sera voté en équilibre.**

Ensuite elle présente les dépenses d'investissement prévues en 2025 sachant que les délibérations concernant les projets prévus ont été prises courant 2024 et début 2025.

dépenses d'investissement 2025			recettes d'investissement 2025		
		RAR	RAR		
				190 000	fctva
Emprunts CC	73 000,00				
Emprunt communes	0,00			0,00	
OPAH	20 000,00			51 324,00	opérations d'ordre
Urbanisme	20 000,00			0,00	
Equi infor écoles	9 000,00	5 000,00		6 800,00	detr info
Matériels divers	25 000,00				
Voirie Scrupt	17 000,00				
Voirie Giffaumont	32 000,00				
Voirie Brandonvillers	8 000,00				
Voirie Heiltz le Hutier	25 000,00				
Voirie St Remy	4 000,00				
Voirie Ecriennes	10 000,00				
Voirie Outines	15 000,00				
Voirie Thièblemont	86 000,00				
Voiries 2025 CCPBD	407 000,00			0,00	detr 2025
total voiries communes				57 300,00	sub départ
197 000,00				168 828,00	haussignemont Orconte
renov éner g école Luxé	180 000,00	40 000,00		120 000,00	fonds vert et detr
bibliothèques	115 000,00	50 000,00		27 000,00	département
maison France services	332 000,00	15 000,00		220 000,00	detr /région/fondsvert
Chauffage école thièble	0,00	15 000,00		17 300,00	fnadt
total dépenses 2024	1 378 000,00	125 000,00	0,00	858 552,00	total recettes 2024
				174 127,00	excédent d'investisse
				470 321,00	virement sect fct
total dépenses 2024	1 503 000,00		1 503 000,00		total recettes
opérations patrimoniales					
total dépenses	1 503 000,00		1 503 000,00		total recettes

Après le virement de la section de fonctionnement d'un montant de 470 321 €, la section d'investissement est équilibrée.

L'exposé étant terminé et n'appelant pas d'autre question, elle propose de passer à son vote conformément aux articles L. 2121-29 et L. 5211-6 du CGCT.

Exercice 2025	DEPENSES	RECETTES
Section de Fonctionnement	3 198 959,25 €	3 198 959,25 €
Section d'Investissement	1 503 000,00 €	1 503 000,00 €
TOTAL	4 701 959,25 €	4 701 959,25 €

Budget adopté à l'unanimité

CFU 2024 MAISON MEDICALE :

La présidente informe les élus que les dépenses et les recettes sont relativement similaires d'une année sur l'autre. C'est la 2^{ème} année que le montant des intérêts est 2 fois plus important que les années précédentes. Leur montant est calculé en fonction des taux d'intérêt du livret A principalement. Après un bref échange sur cette variation, la présidente prévoit de s'informer davantage auprès de la Banque des Territoires sur cette variation du taux.

section de Fonctionnement Maison Médicale					
	dépenses	réalisé	prévu	réalisé	prévu
		2023	2024	2024	2025
23	Virement section investissement	0,00	9 489,00	0,00	11 389,00
11	charges à caractère général	7 640,67	21 113,23	10 405,20	21 900,42
12	charges de personnel	0,00	0,00	0,00	
65	autres charges de gestion courant	1,23	9,00	0,00	82,00
66	intérêts d'emprunt	8 155,66	8 475,00	8 474,61	9 500,00
42	opérations ordre de transfert	3 810,67	3 611,00	3 611,00	3 611,00
	Total des dépenses de fct	19 608,23	42 697,23	22 490,81	46 482,42
	Recettes	réalisé	prévu	réalisé	prévu
		2023	2024	2024	2025
2	résultat reporté	0,00	10 897,23	0,00	12 682,42
75	revenus des immeubles	31 808,52	31 800,00	33 708,48	33 800,00
	total des recettes de fct	31 808,52	42 697,23	33 708,48	46 482,42

Les dépenses au chapitre 11 sont les frais d'électricité, de maintenance, d'assurance, taxes foncières, eau et assainissement. Une différence de 2 500 € par rapport à 2023 dû à l'augmentation des coûts d'énergie et de quelques réparations.

Section d'investissement Maison Médicale					
Dépenses		réalisé	prévu	réalisé	prévu
		2023	2024	2024	2025
1	solde d'exécution reporté	0,00	9 232,81	0,00	9 432,48
16	emprunts	13 043,48	13 100,00	13 043,48	15 000,00
21	agencements instal mobilier	0,00	0,00	0,00	0,00
	total des dépenses d'investi	13 043,48	22 332,81	13 043,48	24 432,48
Recettes		réalisé	prévu	réalisé	prévu
		2023	2024	2024	2025
	virement de la section de fct	0,00	9 489,00		11 389,00
40	opérations d'ordre de transfert	3 810,67	3 611,00	3 611,00	3 611,00
1068	excédents de fct capitalisés	9 632,15	9 232,81	9 232,81	9 432,48
	total des recettes d'invest	13 442,82	22 332,81	12 843,81	24 432,48

En investissement, mêmes mouvements que les années précédentes, le remboursement du capital de l'emprunt contracté fin 2014 pour une durée de 25 ans

Aucune question n'étant posée, la présidente sort de la salle est Madame Loiselet fait procéder au vote du CFU tel que présenté ci-dessous :

Compte financier unique		dépenses	recettes	solde(+ ou-)
section de fonctionnement	Réalisations de l'année	22 490,81 €	33 708,48 €	11 217,67 €
	Résultat antérieur reporté (ligne 002)			10 897,23 €
	Résultat de clôture de la section de fonctionnement			22 114,90 €
Section de Investissement	Réalisations de l'année	13 043,48 €	12 843,81 €	-199,67 €
	Résultat antérieur reporté (ligne 001)			-9 232,81 €
	Solde d'exécution de la section d'investissement			-9 432,48 €

Adopté à l'unanimité.

Affectation des résultats : Maison Médicale

La section de fonctionnement présente un excédent cumulé de 22 114,90 €. La section d'investissement présente un déficit de 9 432,48 €. Il convient donc de réserver ce montant en recettes d'investissement au budget 2024 pour combler ce déficit. Il reste donc en fonctionnement : 22 114,90 € - 9 432,48 € = 12 682,42 €.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire décide

- L'affectation en réserves (compte 1068) en section d'investissement : 9 432,48 € ;
- Le report en section de fonctionnement (ligne 002) en recettes : 12 682,42 € ;
- Le report en section d'investissement (ligne 001) en dépenses : 9 432,48 € ;
- L'inscription de ces crédits dans le prochain budget 2025.

Vote du Prévisionnel 2025 du budget Maison Médicale

La Présidente précise que le prévisionnel 2025 est similaire à celui de 2024 que ce soit en dépenses ou en recettes.

Par contre en 2026, les recettes de fonctionnement seront en baisse si deux cabinets ne sont pas loués après le départ des deux médecins.

Elle propose ensuite de passer au vote de ce budget tel que présenté équilibré en recettes et en dépenses :

Exercice 2025	DEPENSES	RECETTES
Section de Fonctionnement	46 482,42 €	46 482,42 €
Section d'Investissement	24 432,48 €	24 432,48 €
TOTAL	70 914,90 €	70 914,90 €

Adopté à l'unanimité.

CFU 2024 ZAF

La présidente commente le compte financier unique du Budget de Zone d'Activité de la Formerie.

section de Fonctionnement La Formerie					
	dépenses	réalisé	Prévu	réalisé	prévu
		2023	2024	2024	2025
23	Virement section investissement	0,00	9 814,62	0,00	0,00
11	multirisques	2 218,40	28 951,49	6 180,00	18 209,79
65	autres charges de gestion courant	1,42	10,00	0,00	100,00
42	opérations ordre de transfert	37 062,22	10 743,00	10 742,29	10 743,00
	Total des dépenses de fct	39 282,04	49 519,11	16 922,29	29 052,79
	Recettes	réalisé	prévu	réalisé	prévu
		2023	2024	2024	2025
2	résultat reporté	0,00	19 331,11	0,00	23 422,79
42	quote part des sub d'invset	25 387,91	25 388,00	25 387,91	0
75	revenus des immeubles	5 137,12	4 800,00	5 441,30	5 630,00
77	produits exceptionnels	25 247,95	0,00	0,00	0,00
	total des recettes de fct	55 772,98	49 519,11	30 829,21	29 052,79

Elle rappelle que l'amortissement d'une subvention d'équipement d'un montant de 25 387,91 € s'est terminé en 2024. Par contre, l'opération d'ordre d'un montant de 10 742,29 € ne se terminera qu'en 2048.

Au chapitre 11, cotisations d'assurance et taxes foncières comme les années précédentes mais aussi en 2024 des travaux d'entretien de voirie.

Section d'investissement Formerie					
Dépenses		réalisé	prévu	réalisé	prévu
		2023	2024	2024	2025
1	solde d'exécution reporté	0,00	0,00	0	9 815,24
16	emprunts	6 844,00	0,00	0,00	0,00
21	agencements instal mobilier	0,00	0,00	0	10 743,00
40	opérations d'ordre de transfert	25 387,91	25 388,00	25 387,91	0,00
	total des dépenses d'investi	32 231,91	25 388,00	25 387,91	20 558,24
Recettes		réalisé	prévu	réalisé	prévu
		2023	2024	2024	2025
21	virement de la section fonctionnn	0,00	9 814,62	0,00	0,00
40	opérations d'ordre de transfert	37 062,29	10 743,00	10 742,29	10 743,00
1	solde d'exécution de la section		4 830,38	0,00	0
1068	excédents de fct capitalisés	20 169,62	0,00	0,00	9 815,24
	total des recettes d'invest	57 231,91	25 388,00	10 742,29	20 558,24

En investissement, aucune activité hormis les opérations d'ordres de transfert.

Aucune question n'étant posée, la Présidente sort de la salle et Mme Loiselet fait procéder au vote du CFU tel que présenté ci-dessous :

Compte financier unique		dépenses	recettes	solde(+ ou-)
section de fonctionnement	Réalisations de l'année	16 922,29 €	30 829,21 €	13 906,92 €
	Résultat antérieur reporté (ligne 002)			19 331,11 €
	Résultat de clôture de la section de fonctionnement			33 238,03 €
Section de Investissement	Réalisations de l'année	25 387,91 €	10 742,29 €	-14 645,62 €
	Résultat antérieur reporté (ligne 001)			4 830,38 €
	Solde d'exécution de la section d'investissement			-9 815,24 €

CFU du budget de la ZA la Formerie adopté à l'unanimité

Affectation des résultats 2024 :ZA Formerie

La section de fonctionnement présente un excédent cumulé de 33 238,03 €.

La section d'investissement présente un déficit de 9 815,34 €. Il convient donc de réserver ce montant en recettes d'investissement au budget 2025 pour combler ce déficit. Il reste donc en fonctionnement :
 $33\,238,03\,€ - 9\,815,24\,€ = 23\,422,79\,€$.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide :

L'affectation en réserves (compte 1068) en section d'investissement : 9 815,24€

Le report en section de fonctionnement (ligne 002) en recettes : 23 422,79 €

Le report en section d'investissement (ligne 001) en dépenses : 9 815,24 €

L'inscription de ces crédits au prochain budget 2025.

Prévisionnel 2025 du Budget ZA La Formerie

La Présidente explique qu'on retrouve en 2025, les mêmes opérations d'ordre de transfert, le montant du loyer du garage et le report des excédents ou déficits.

Elle propose ensuite de passer au vote de ce budget tel que présenté équilibré en recettes et en dépenses

Exercice 2025	DEPENSES	RECETTES
Section de Fonctionnement	29 052,79 €	29 052,79 €
Section d'Investissement	20 558,24 €	20 558,24 €
TOTAL	49 611,03 €	49 611,03 €

Prévisionnel 2025 adopté à l'unanimité

CFU 2024 BUDGET SPANC :

La présidente donne quelques précisions sur les recettes et les dépenses uniquement de fonctionnement sur ce budget

dépenses fonctionnement		réalisé	prévu	réalisé	prévu
		2023	2024	2024	2025
11	prestation avec la coved et frais Tipi	4 997,80	11090,13	5820,72	10 359,41
65	6541créances admises en non valeur	0,00	500	0	500,00
67	titres annulés	150,00	1000	0	1 000,00
68	dotations aux provisions pour dé	88,00	230	0	300,00
total des dépenses		5 235,80	12 820,13	5 820,72	12 159,41
Recettes de fonctionnement		réalisé	prévu	réalisé	prévu
		2023	2024	2024	2025
2	résultat reporté	0,00	6320,13	0	6 659,41
70	redevance spanc	9 120,00	6500	6160	5 500,00
77	produits exceptionnels	0,00	0	0	0,00
total des recettes de fct		9 120,00	12 820,13	6 160,00	12 159,41

En dépenses, le coût des prestations de la COVED pour la réalisation des diagnostics, des contrôles de conception et de réalisation et en recettes, les encaissements des usagers. Le prévisionnel au chapitre 11 est toujours plus élevé que le réalisé pour équilibrer le budget en dépenses et en recettes.

Aucune question n'étant posée, la Présidente sort de la salle et Mme Loiselet, présidente de séance, fait voter le CFU 2024 tel que présenté ci-dessous :

Compte financier unique		dépenses	recettes	solde(+ ou-)
section de fonctionnement	Réalisations de l'année	5 820,72 €	6 160,00 €	339,28 €
	Résultat antérieur reporté (ligne 002)			6 320,13 €
	Résultat de clôture de la section de fonctionnement			6 659,41 €

Adopté à l'unanimité.

Affectations des résultats 2024 : Budget SPANC

La section de fonctionnement présente un excédent cumulé de 6 659,41 €.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide :

Le report en section de fonctionnement (ligne 002) en recettes : 6 659,41 €
L'inscription de ces crédits au prochain budget 2025.

Prévisionnel 2025 du budget SPANC

Il est reconduit de la même façon que le budget prévisionnel 2024.

Exercice 2025	DEPENSES	RECETTES
Section de Fonctionnement	12 159,41 €	12 159,41 €
Section d'Investissement		
TOTAL	12 159,41 €	12 159,41 €

Adopté à l'unanimité

CFU 2024 ORDURES MENAGERES :

La Présidente rappelle aux élus qu'au 1^{er} semestre 2024, la Communauté de Communes a procédé à la facturation de juillet 2023 à décembre 2023. Depuis le 1^{er} janvier 2024, c'est le SYMSEM qui a repris la compétence, c'est donc ce syndicat qui a assuré la facturation 2024 à compter du 1^{er} juillet 2024.

dépenses de fonctionnement		réalisé	prévu	réalisé	prévu
		2023	2024	2024	2025
11	charges à caractère géné	553 097,25	344 021,27	299 234,62	18 755,80
627	services bancaires	147,52	1 000,00	77,76	500,00
65	créances admises en NV	0,00	15 000,00	0,00	10 000,00
67	titres annulés	315,99	5 000,00	1 130,83	1 500,00
68	dotations aux provisions	1 663,31	10 000,00		10 000,00
	total des dépenses	555 076,55	374 021,27	300 365,45	40 755,80
Recettes de fonctionnement		réalisé	prévu	réalisé	prévu
		2023	2 024,00	2 024,00	2 025,00
2	résultat reporté	0,00	44 021,27	0,00	40 755,80
70	redevance OM	552 244,14	330 000,00	296 962,00	0,00
77	recouvrement sur créanc	12,51		137,08	0,00
	total des recettes de fct	552 256,65	374 021,27	297 099,08	40 755,80

Encore un résultat négatif cette année car la Communauté de Communes n'a plus de marge pour gérer les impayés.

Aucune précision étant demandée, la Présidente sort de la salle et Mme Loiselet, présidente de séance, fait voter le CFU 2024 tel que présenté ci-dessous :

Compte financier unique		dépenses	recettes	solde(+ ou-)
section de fonctionnement	Réalisations de l'année	300 365,45 €	297 099,98 €	-3 265,47 €
	Résultat antérieur reporté (ligne 002)			44 021,27 €
	Résultat de clôture de la section de fonctionnement			40 755,80 €

Adopté à l'unanimité.

Affectation des résultats 2024 : Budget OM

La section de fonctionnement présentant un excédent cumulé de 40 755,80 €, il vous est proposé de reporter cet excédent.

Report en section de fonctionnement (ligne 002) en recettes : 40 755,80 €.

Prévisionnel 2025 du Budget OM.

Aucune facturation à prévoir mais peut-être des annulations de factures antérieures.

Exercice 2025	DEPENSES	RECETTES
Section de Fonctionnement	40 755,80 €	40 755,80 €
Section d'Investissement		
TOTAL	40 755,80 €	40 755,80 €

Adopté à l'unanimité

CFU 2024 HALTE NAUTIQUE :

La Présidente présente le compte administratif 2024 qui est conforme au prévisionnel 2024 sauf en investissement.

dépenses de fonctionnement		réalisé	prévu	réalisé	prévu
		2023	2 024	2 024	2025
11	6061: eau et électricité	528,19	800,01	830,35	850,00
11	611 prestation avec VNF	516,50	1 485,00	1 333,09	1 485,16
11	réparation	0,00	0,00	0,00	300,00
11	63512 taxes foncières	179,00	180,00	187,00	190,00
42	opérations ordre de transfert	1 680,92	1 681,00	1 680,92	1 681,00
65	régularisation tva		15,00	9,31	15,00
	Total des dépenses de fct	2 904,61	4 161,01	4 040,67	4 521,16
Recettes de fonctionnement		réalisé	prévu	réalisé	prévu
		2023	2 024	2 024	2025
2	excédent reporté		640,01	0,00	586,16
75	régies occupation	944,17	950,00	1 415,82	1 300,00
42	quote part des subventions tr	1 255,00	1 255,00	1 255,00	1 255,00
77	virement du budget principal	1 554,00	1 316,00	1 316,00	1 380,00
	total des recettes de fct	3 753,17	4 161,01	3 986,82	4 521,16

Davantage de fréquentation du site cette année : 81 bateaux et 59 camping- cars. La Présidente rappelle qu’au printemps 2024, le tarif pour les bateaux a été augmenté. IL faudra songer dans les prochains mois à augmenter celui des camping-cars.

Dépenses d'investissement		réalisé	Prévu	Réalisé	Prévu
		2023	2024	2024	2025
40	amortissement subvention	1 255,00	1 255,00	1 255,00	1 255,00
21	agencements instal mobilier	0,00	5 023,12	874,44	4 574,60
	total des dépenses d'investi	874,00	6 278,12	2 129,44	5 829,60
Recettes d'investissement		réalisé	prévu	réalisé	prévu
		2 023,00	2024	2024	2025
1	excédent antérieur	0,00	4 597,12	0,00	4 148,60
40	opérations d'ordre de transfe	1 680,92	1 681,00	1 680,92	1 681,00
	total des recettes d'invest	1 680,92	6 278,12	1 680,92	5 829,60

La section d'investissement est alimentée par les opérations d'ordre de transfert entre sections.

En 2024, un nouveau chauffe-eau a été installé pour un montant de 874,44 €

Aucune question n'étant posée, la Présidente sort de la salle et Mme Loiselet, présidente de séance, fait procéder au vote du CFU 2024 du budget « Halte Nautique » tel que présenté ci-dessous :

Compte financier unique		dépenses	recettes	solde(+ ou-)
section	Réalisations de l'année	4 040,67 €	3 986,82 €	-53,85 €
de	Résultat antérieur reporté (ligne 002)			640,01 €
fonctionnement	Résultat de clôture de la section de fonctionnement			586,16 €
Section	Réalisations de l'année	2 129,44 €	1 680,92 €	-448,52 €
de	Résultat antérieur reporté (ligne 001)			4 597,12 €
Investissement	Solde d'exécution de la section d'investissement			4 148,60 €

Adopté à l'unanimité

Affectation des résultats 2024 : Budget Halte Nautique

La section de fonctionnement présente un excédent cumulé de 586,16 €. La section d'investissement présente un excédent cumulé de 4 148,60 €.

Le conseil Communautaire, à l'unanimité décide :

Le report en section de fonctionnement (ligne 002) en recettes : 586,16 €

Le report en section d'investissement (ligne 002) en recettes : 4 148,60 €

L'inscription de ces crédits au prochain budget 2025.

Prévisionnel 2025 du Budget Halte Nautique

Le prévisionnel 2025 est similaire au prévisionnel 2024 aucune opération particulière étant prévue.

Exercice 2025	DEPENSES	RECETTES
Section de Fonctionnement	4 521,16 €	4 521,16 €
Section d'Investissement	5 829,60 €	5 829,60 €
TOTAL	10 350,76 €	10 350,76 €

Adopté à l'unanimité

«Fongibilité des crédits : autorisation de virement de crédits

La présidente rappelle aux élus que la Communauté de Communes est passée de la nomenclature M 14 à M57 au 1^{er} janvier 2024. Cette nomenclature donne la possibilité de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein d'une même section, sans en passer par une délibération. Cependant, cette fongibilité des crédits ne peut pas être appliquée au chapitre 12(dépenses de personnel) et les virements de crédits autorisés sont limités à 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

Cette délibération telle que présentée a déjà été prise en avril 2024 lors du vote du budget principal 2024. Mais il est nécessaire de la prendre de nouveau après chaque vote du budget.

Adopté à l'unanimité

Présentation d'un projet de délibération sur l'aménagement du temps de travail pour des agents en situation de handicap en fonction des contraintes de service.

Mme Castel présente une délibération qui sera soumise à l'avis du CST du centre de gestion de la Marne au sujet de l'aménagement du temps de travail pour des agents en situation de handicap en fonction des contraintes de services. Elle explique que les agents techniques font alternativement une semaine à 40 h et une semaine à 30 h.

M. Valota trouve qu'une semaine à 40 h est chargée pour des agents « handicapés ». Mme Castel répond que ce sont les agents eux-mêmes qui souhaitent conserver cette organisation actuelle mais que le CST peut émettre un avis défavorable à cette proposition. La délibération définitive sera soumise au Conseil Communautaire après avis du CST.

QUESTIONS DIVERSES :

SRADDET : Madame la Présidente présente à l'assemblée une information de la Région Grand Est sur la procédure de modification du SRADDET qui permet d'intégrer les objectifs de la loi Climat et Résilience. La procédure de modification est arrêtée depuis décembre 2024. Les mairies ont également reçu cette information. Elle précise qu'une consultation du public est en cours jusqu'à fin mai pour apporter un avis sur ce projet et que les contributions sont à déposer sur le site internet de la Région.

INAUGURATION DE LA BIBLIOTHEQUE DE THIEBLEMONT : Madame la Présidente remercie les élu(e)s présents et déplore l'absence de Monsieur le Préfet (retenu par des obligations de dernières minutes). Elle présente le power-point diffusé ce 9 avril qui retrace l'historique de construction ainsi que les différentes dépenses et subventions de cette construction. L'ouverture définitive au public est prévue le 16 avril 2025.

PTRTE : La Présidente rappelle aux élu(e)s la nécessité de s'inscrire aux réunions via le lien doodle. Elle indique que les secrétaires de mairies ou les adjoints peuvent également s'inscrire à la place des maires.

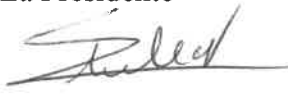
M. Calabrese trouve anormal que les réseaux d'eau potable ne soient pas inscrits dans le PTRTE.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 20h30

Le secrétaire de Séance


Jean-Louis ROYER

La Présidente


Pascale CHEVALLOT